

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2013)
Heft: 291-292

Rubrik: Actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

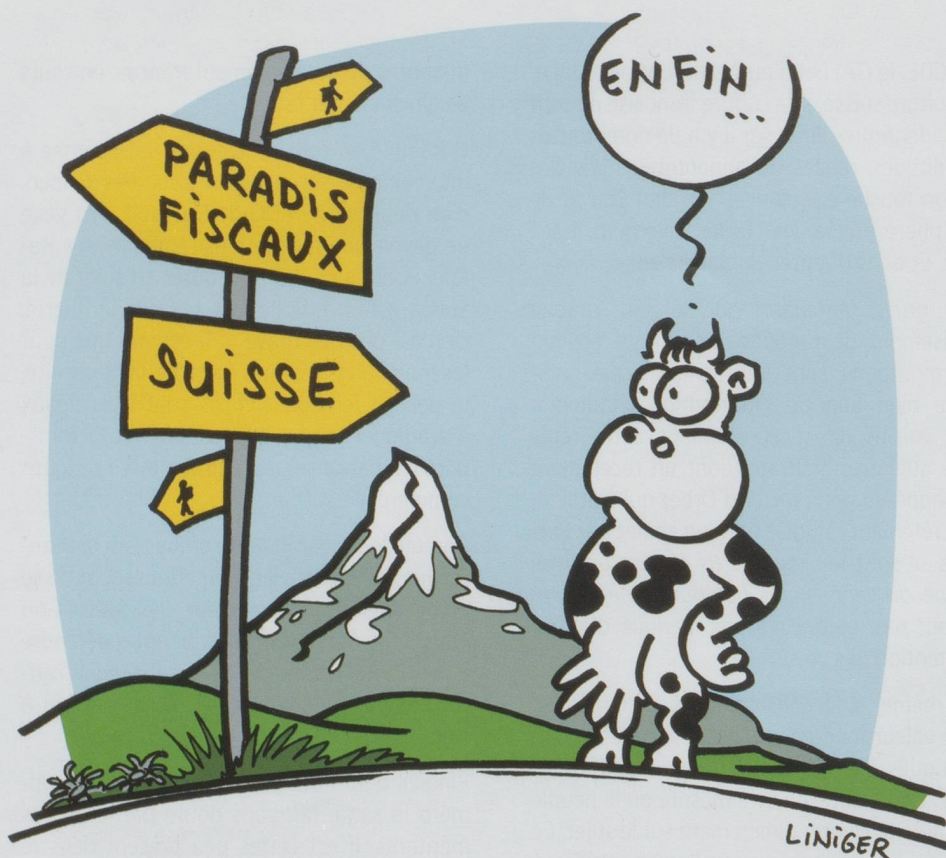
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

par Henriette Germain – illustré par Liniger



à l'encontre des banquiers suisses ayant violé la législation économique et fiscale des autres États.

Secret bancaire

■ La Suisse et les États-Unis ont signé le 29 août 2013 à Washington un arrangement (joint statement) qui met un terme au long différend fiscal entre les banques suisses et les États-Unis. La solution retenue définit le cadre de la coopération des banques avec les autorités américaines. Cette solution permet aux banques de régulariser le passé dans un cadre clairement défini. Les banques qui décident de participer au programme américain devront demander une autorisation individuelle au Conseil fédéral. Le programme américain est ouvert à toutes les banques suisses, à l'exclusion de celles qui font l'objet d'une enquête pénale du Département de la justice. Les banques qui ont de bonnes raisons de croire qu'elles ont violé le droit fiscal américain peuvent jusqu'au 31 décembre, demander un « Non-Prosecution Agreement » aux autorités américaines. Elles devront ensuite leur livrer des informations sur leurs relations transfrontalières, mais pas de noms de clients. Elles devront en outre payer une amende, dont le montant sera fonction du volume des avoirs américains non fiscalisés qu'elles détiennent et de la date à laquelle les comptes ont été ouverts. Les banques qui estiment ne pas avoir violé le droit fiscal américain et celles dont l'activité est purement locale peuvent s'annoncer entre le 1^{er} juillet 2014 et le 31 octobre 2014 au plus tard auprès des autorités américaines pour demander une « Non-Target Letter ».

■ Après le Conseil des États en juin, le National a adopté par 112 voix contre 51 et 21 abstentions l'accord dit FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act). L'accord permet au fisc américain d'identifier tous les comptes détenus en Suisse par des contribuables américains.

■ Selon *Le Parisien* qui s'appuie sur un document d'UBS, les banques suisses UBS et Credit Suisse demandent désormais à leurs clients français une attestation justifiant qu'ils sont en règle avec le fisc de leur pays. Ce document doit être signé par un

Secret bancaire : La Suisse ne figure plus sur la liste annuelle des paradis fiscaux dressée par le ministère français des Finances. Le document actualisé comporte dix noms : les Bermudes, les îles Vierges britanniques, Montserrat, le Botswana, le sultanat de Brunei, l'île de Nauru, le Guatemala, l'île de Niue, les îles Marshall et Jersey.

Conseil fédéral

■ Les conseillers fédéraux ne devraient plus pouvoir mener leur carrière comme ils l'entendent après avoir démissionné du gouvernement. Malgré l'opposition de l'exécutif, la commission des institutions politiques du Conseil national tient à instituer un délai de carence pour les ministres et les hauts fonctionnaires sortants.

■ Le Conseil fédéral a nommé Jacques de Watteville secrétaire d'État aux questions financières internationales. Le Lausannois, qui est entré au service de la Confédération il y a trente ans, succède à ce poste à Michael Ambühl qui a démissionné et choisi d'aller enseigner la gestion des conflits à l'École polytechnique fédérale de Zurich.

■ Le Conseil fédéral a décidé de doubler sa contribution à l'ONUSIDA. Il versera 30 millions de francs sur trois ans (2013 à 2015) à l'organisation de l'ONU de lutte contre le sida. La Suisse deviendra alors l'un des huit plus importants bailleurs de fonds de cet organisme. L'ONUSIDA a pour mission de renforcer et de coordonner les mesures visant notamment la prévention et les soins aux personnes atteintes par le virus ainsi que les actions visant la réduction de l'impact socio-économique de l'épidémie.

■ Le droit pénal helvétique ne doit pas avoir comme but d'aider les États étrangers à recouvrer leurs créances fiscales ou à appliquer leur législation économique. C'est la réponse du Conseil fédéral au postulat du conseiller d'État Roberto Zanetti (PS/SO) qui réclamait des sanctions pénales

avocat, un notaire ou un expert comptable autorisé à exercer en France.

Naturalisations

■ La naturalisation facilitée devrait être accordée au partenaire étranger d'un homosexuel suisse « pacsé ». Par 14 voix sans opposition et 9 abstentions, la commission des institutions politiques du National a donné suite à plusieurs initiatives parlementaires demandant de mettre sur pied d'égalité les couples de lesbiennes et de gays et les couples hétérosexuels.

Cinquième Suisse

■ Les Suisses de l'étranger qui souhaitent faire venir au pays des membres étrangers de leur famille ne veulent plus être discriminés par rapport aux citoyens de l'Union européenne. L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) demande que le projet de loi sur les Suisses de l'étranger (actuellement élaboré par la commission des institutions politiques du Conseil des États) comporte un « article sur la non-discrimination ». En effet, en matière de regroupement familial, les Suisses sont soumis à la loi sur les étrangers alors que les ressortissants de l'UE le sont à l'accord de libre circulation des personnes. En ce qui concerne la prévoyance, l'OSE exige que les Suisses de l'étranger puissent recourir au système en vigueur avant 2001 pour l'AVS et l'AI. Depuis la révision de l'AVS/AI facultative, le cercle des assurés s'est réduit, les cotisations ont augmenté et de nombreux Suisses de l'étranger, surtout ceux qui ne travaillent pas, n'ont plus la possibilité de s'assurer. L'OSE salue en revanche la volonté de faire du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) l'interlocuteur central de la Cinquième Suisse, alors qu'aujourd'hui, Confédération, cantons et communes sont responsables des Suisses de l'étranger.

■ À la suite du National, le Conseil des États a voté une motion qui vise à permettre une élection directe des membres du Conseil des Suisses de l'étranger par Internet. La motion demande également que des mesures soient prises pour assurer la protection des données. Les prochaines élections au Conseil des Suisses de l'étranger sont prévues en 2017.

■ Le Conseil national a adopté par 137 voix contre 41 et 11 abstentions une motion UDC demandant au Conseil fédéral de ne plus fermer de consulats à l'étranger jusqu'à la fin de 2015.

Votations



■ L'initiative du Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) qui réclamait l'abolition du service militaire obligatoire, a été balayée par le peuple suisse, avec 73,2 % des voix et l'unanimité des cantons. Les citoyens ont aussi approuvé à 60 % la loi sur les épidémies qui vise à moderniser le dispositif de lutte contre les pandémies et autres maladies se propageant rapidement. Enfin, ils ont accepté à 55,8 % la révision de la loi sur le travail qui permet l'ouverture nocturne des magasins des stations-service.

Partis

■ Le Parti socialiste a fêté ses 125 ans d'existence. La célébration a été marquée par un concert des deux conseillers fédéraux du parti, Simonetta Sommaruga et

Alain Berset, qui ont interprété deux morceaux au piano à quatre mains. Un énorme gâteau d'anniversaire a ensuite été partagé par tous les invités.

Affaires étrangères

■ Le Schaffhousois Thomas Minder voulait remplacer les honneurs militaires par des chiens saint-bernard et des groupes folkloriques lors des visites de chefs d'État étrangers. Par 36 voix contre 1, le Conseil des États a repoussé sa motion, en considérant que renoncer aux honneurs militaires constituerait une violation des règles diplomatiques en matière de protocole.

■ Le Conseil des États a mis sous toit une nouvelle loi encadrant les services de mercenaires à l'étranger. Elle s'appliquera aux entreprises fournissant des prestations de sécurité à l'étranger, y compris celles mandatées par la Confédération. Toute participation directe à des hostilités dans le cadre d'un conflit armé sera interdite. L'interdiction du mercenariat concerne le recrutement, la formation et la mise à disposition du personnel en Suisse et à l'étranger. Les entreprises de sécurité ne pourront pas exercer d'activités susceptibles de favoriser des violations graves des droits de l'homme ou portant atteinte aux intérêts de la Suisse. Elles devront soumettre au Département fédéral des affaires étrangères les activités qu'elles entendent mener à l'étranger. Les infractions à la loi seront passibles de trois ans de prison au plus ou d'une amende.

■ Constatant que l'étranger a souvent une image caricaturale de la Suisse et qu'en ce moment c'est plutôt celle du vilain profiteuse entassant de l'argent sale dans ses coffres qui prévaut, l'ambassadeur de Suisse en France, Jean-Jacques de Dardel émet une suggestion originale. Il propose de distribuer des décorations à des personnalités étrangères appréciant notre pays et le connaissant, comme le fait la France avec la Légion d'Honneur. Le but est de permettre et « d'amener ces personnes, qui se distinguent dans un domaine particulier (économique, politique, culturel, sportif) à se montrer, chez elles et de manière si possible visible, fières de leur lien avec la Suisse », précise l'ambassadeur.

ACTUALITÉ / ÉCONOMIE

par Henriette Germain - illustré par Liniger

Finance

■ Selon les premières estimations des comptes nationaux de l'Office fédéral de la statistique (OFS), le produit intérieur brut (PIB) réel de la Suisse n'a augmenté que de 1 % l'an dernier. C'est un nouveau ralentissement de croissance pour la Suisse qui avait enregistré des hausses du PIB de 3 % en 2010 et de 1,8 % en 2011.

■ L'Union syndicale suisse (USS) demande des hausses de salaires de 1,5 à 2 % pour l'année prochaine. Elle réclame notamment de relever de 100 francs les salaires minimum et une augmentation plus importante que la moyenne pour les rémunérations des femmes.

Compétitivité

■ Pour la cinquième année consécutive, la Suisse est en tête des pays dont l'économie est la plus compétitive, selon le rapport annuel du Forum économique mondial (WEF). Notre pays devance Singapour, la Finlande, l'Allemagne et les États-Unis. Le rapport souligne les atouts de la Suisse : capacité d'innovation, système éducatif et instituts de recherches performants, excellentes infrastructures, bon fonctionnement des marchés financiers et du travail. Les critiques concernent son agriculture protégée, l'accès des jeunes à l'université et des femmes à l'économie. Enfin, le rapport salue les efforts de la Suisse pour régler son secteur financier.

Tourisme

■ Après le plus haut pont d'Europe inauguré l'année dernière au Titlis (OW), la Suisse va compter une autre passerelle d'exception, aux Diablerets (VD). Cette passerelle métallique de 100 m de long et d'1 m de large reliera à la fin de l'été prochain la station d'arrivée du téléphérique au sommet du Sex-Rouge, à une altitude de 2 971 m. L'opération coûtera 1,5 million de francs. Cette infrastructure complètera l'offre quatre-saisons de Glacier 3000, qui propose déjà l'Alpine Coaster, une impressionnante piste de luge d'été.

■ Selon une étude allemande, les stations ont tendance à exagérer la taille de leur domaine skiable. Ainsi, le domaine franco-suisse des Portes du Soleil revendique 650 km de pistes alors qu'il n'y en a réellement que 425. Les auteurs de l'étude mettent aussi en évidence une exagération de 151 % en ce qui concerne le domaine des 4 Vallées (VS).

Agriculture



■ Selon une étude de la faculté Vetsuisse des Universités de Berne et Zurich, une vache sur douze en Suisse est porteuse de bactéries intestinales résistantes aux antibiotiques. Selon les scientifiques, cela peut représenter un gros risque pour la médecine humaine et vétérinaire.

■ Si elle a dépassé en quantité celle de 2012, la dernière récolte de cerises (1 650 tonnes) est restée en deçà de la moyenne des dix années précédentes (1 900 tonnes). Le printemps maussade et l'été trop chaud expliquent cette récolte décevante.

■ Après des années d'efforts et avec le soutien de la Confédération, l'Interprofession du Gruyère IPG a réussi à faire enregistrer une marque « Le Gruyère Swit-

zerland » aux États-Unis et en Afrique du Sud. Forte de ce succès, la Confédération va poursuivre ses efforts pour étendre la protection internationale des appellations AOP et IGP par la voie multilatérale et par des accords bilatéraux.

■ Le Glarner Alpkäse sera désormais une appellation d'origine protégée (AOP). Ce fromage est élaboré exclusivement durant la saison d'alpage avec le lait de vaches estivées dans les Alpes glaronaises. L'attribution de l'AOP par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) protégera la renommée et la haute qualité de ce produit.

Industrie et commerce

■ Selon le quotidien *Tages Anzeiger*, un peu plus de 850 entreprises à actionnariat français se sont fait enregistrer en Suisse depuis le début de l'année. L'année dernière, leur nombre se montait à 611. Le quotidien estime que ce sont les économies sur les charges sociales qui expliquent l'afflux des entreprises françaises. Pour les salaires mensuels de plus de 10 000 francs, les charges sociales sont de 32 % en Suisse contre 65 % en France...

■ Le groupe zurichois Barry Callebaut a inauguré en Indonésie une nouvelle usine de transformation du cacao. L'opération a coûté 31 millions de francs et a été montée en collaboration avec PT Comextra Majora, un négociant local de matières premières et exportateur de cacao indonésien. Barry Callebaut souhaite ainsi répondre à la demande croissante de cacao en Asie.

■ Intersport, le groupe bernois spécialisé dans les articles de sport, a conclu un contrat de franchise avec la chaîne australienne de magasins Independent Sport. Intersport souhaite exploiter plus de 70 magasins d'ici à quatre ans.

■ Migros veut développer son secteur bio. Le groupe alimentaire souhaite ouvrir 20 à 30 nouveaux supermarchés exclusivement bio dans toute la Suisse et étendre sa coopération avec la chaîne allemande Alnatura. Ces supermarchés offriront plus de 5 000 articles de marque Alnatura, les produits bio de Migros et d'autres assortiments. Les tests menés dans trois succursales Migros à Zurich montrent que la vente des produits

Alnatura a permis de « doubler le chiffre d'affaires des articles bio », reconnaît Herbert Bolliger, le patron de Migros.

■ Les magasins des régions périphériques devraient ouvrir le dimanche. C'est le souhait du Conseil national qui a adopté, par 105 voix contre 67, une motion PDC qui réclame une modification de la loi sur le travail à cette fin. Selon l'auteur de la motion, « il s'agit de coller aux besoins de la population » et de « mettre les consommateurs des campagnes sur un pied d'égalité avec ceux des villes, qui peuvent faire leurs achats dominicaux dans les magasins situés dans les gares, ceux des stations-service, dans les boulangeries ou les kiosques ».

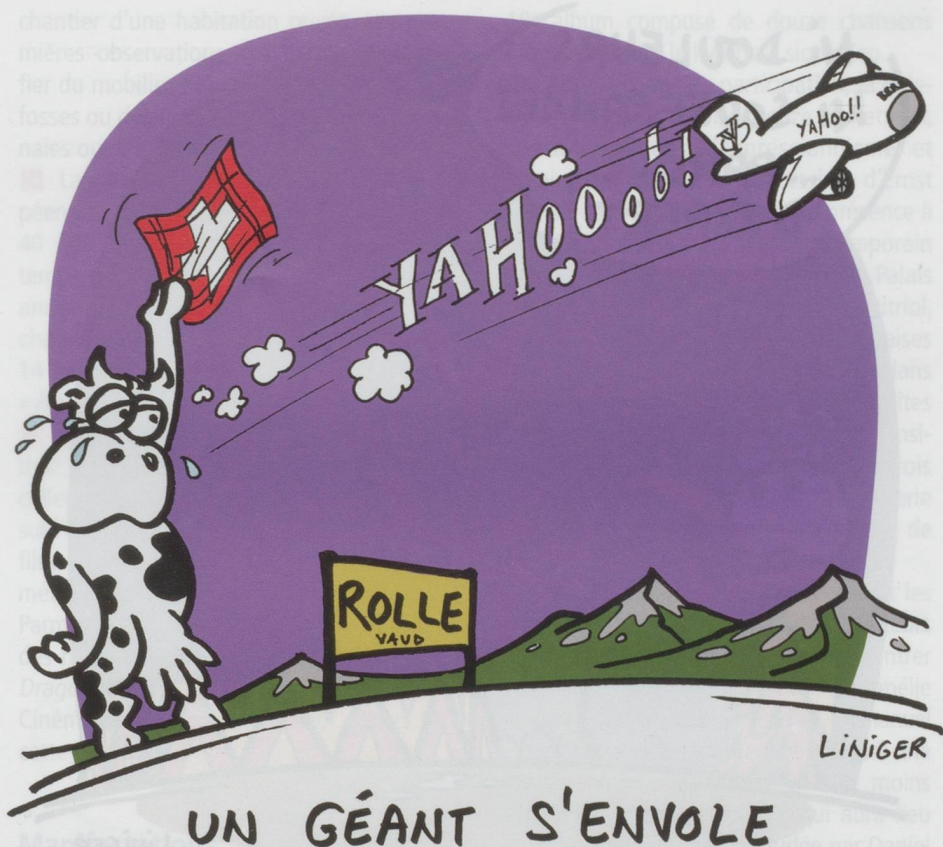
Relations frontalières

■ Le gouvernement français a décidé de mettre fin à la possibilité pour les Français travaillant en Suisse de souscrire à une assurance privée. Jusqu'ici ceux-ci avaient le choix entre cotiser en Suisse, cotiser en France via la CMU, ou souscrire une assurance privée. Dès le 1^{er} juin prochain, les 153 000 Français ayant choisi une assurance privée (sur un total de 169 000 frontaliers) devront l'abandonner et cotiser à l'assurance maladie. Le ministère de l'Économie estime que la mesure devrait rapporter quelque 150 millions d'euros à la Sécurité sociale.

Transports

■ À partir de l'année prochaine, il sera obligatoire en Suisse de conduire de jour avec les phares allumés. Le Touring Club suisse (TCS) indique quels sont les modèles existants permettant de coupler l'allumage des phares avec le moteur. En effet, les véhicules dont les feux s'enclenchent automatiquement lorsqu'on tourne la clé de contact répondent à la nouvelle obligation.

■ De janvier à juin 2013, plus de 19 millions de tonnes de marchandises ont été transportées à travers les Alpes suisses. Sur cette période, le fret ferroviaire (qui a enregistré une hausse de 6,9 %) a étendu sa part de marché du transport transalpin de marchandises à 66,1 % (soit une hausse de 3,7 % par rapport au premier semestre



UN GÉANT S'ENVOLE

Communication : Le géant américain d'Internet Yahoo ! va quitter son antenne de Rolle (VD) et transférer son siège européen vers ses bureaux de Londres et Dublin. Le site de Rolle devrait fermer durant la première moitié de l'année prochaine.

2012). Dans le même temps, le trafic routier a reculé de 8,9 %, selon l'Office fédéral des transports (OFT).

■ À la suite du National, le Conseil des États a adopté à l'unanimité la loi sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer. Dès 2020, les wagons à sabots de frein en fonte grise seront interdits de circulation en Suisse. Le but est de laisser le temps à l'Union européenne de modifier son matériel, car ce sont les wagons étrangers, souvent plus vieux, qui font le plus de bruit. Mais la Suisse va continuer ses efforts pour améliorer encore le système de freinage de quelque 10 000 wagons marchandises et voyageurs, pour développer l'absorption phonique sur les rails ou pour investir dans des parois antibruit.

■ 44,4 millions de passagers ont pris l'avion l'année dernière en Suisse, soit une hausse

de près de 4 % par rapport à 2011. C'est un nouveau record. Près de 460 000 appareils de ligne ou charters ont atterri ou décollé sur les tarmacs suisses. 99 % du trafic ont été le fait des trois principaux aéroports du pays : Zurich, Bâle-Mulhouse et Genève. Malgré une baisse du nombre des vols, l'augmentation du nombre des passagers s'explique par la taille plus grande des avions et par un meilleur taux d'occupation des sièges.

Statistiques

■ La production dans la construction a reculé de 1,9 % au deuxième trimestre 2013 par rapport au même trimestre de l'année dernière, selon les résultats provisoires de l'OFS. Les chiffres d'affaires ont diminué de 1,2 %.



LE CIRQUE DES EXPERTS

Spectacle : Une organisation de protection des animaux avait demandé à l'Office vétérinaire fédéral (OVF) une expertise neutre pour évaluer un numéro réalisé avec un éléphant présenté dans le cadre de l'actuel programme du cirque Knie. Elle estimait que ce numéro était non conforme à l'article 4 de la loi sur la protection des animaux car il provoquerait des souffrances chez l'éléphant. L'expertise a rendu son verdict : l'éléphant d'Asie « Delhi » n'éprouve pas de douleurs durant l'exécution de ce numéro.

Sciences

■ Une équipe de chercheurs européens, dont des membres de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), a mis au point un œil de mouche artificiel. Parmi les applications possibles de cette invention, la détection panoramique des obstacles pour les voitures.

■ Des chercheurs de l'Hôpital universitaire de Zurich sont parvenus à expliquer la prise de poids des ex-fumeurs (en moyenne 7 kg suivant différentes études). Celle-ci n'a rien à voir avec une quelconque ingestion

de calories supplémentaires, soulignent-ils, mais uniquement à la modification de la composition de la flore intestinale microbienne.

■ Michael Graetzel, professeur à l'EPFL et père des cellules solaires à colorant, a reçu le Prix Marcel Benoist 2013, souvent appelé le « Nobel suisse ». Le chimiste, connu dans le monde entier et considéré comme « nobélisable », a amélioré le rendement de ses cellules qui utilisent le principe de la photosynthèse dont l'efficacité est maintenant équivalente à celle des cellules en silicium.

■ Des chercheurs de l'EPF de Zurich et de l'étude suisse de cohorte VIH ont développé un modèle statistique permettant de prédire l'évolution génétique du virus du sida chez chaque patient. Cette projection facilite un pronostic individuel bien plus précis, estiment les chercheurs dont les travaux ont été publiés dans la revue *PLOS Computational Biology*.

■ Des chercheurs de l'Université de Genève (UNIGE) ont découvert que l'insuline n'était pas indispensable à la survie des diabétiques. En injectant de la leptine à des rongeurs, ils se sont aperçus que les rongeurs avaient tous survécu à leur déficience en insuline. La leptine, une hormone qui régule les réserves de graisse dans l'organisme et l'appétit, ne provoque pas d'hypoglycémie et n'entraîne pas une augmentation du cholestérol. Les chercheurs souhaitent maintenant mieux comprendre les mécanismes de la leptine, qui pourrait servir de base à un nouveau traitement du diabète.

■ Deux neurologues de l'Université de Bâle ont reçu le Prix Cloëtta, un prix décerné tous les ans depuis 1974 à des personnalités qui se distinguent dans la recherche médicale. Andreas Papassotiropoulos et Dominique de Quervain sont ainsi récompensés pour leurs travaux sur la mémoire humaine.

Distinctions

■ Le cinéaste autrichien Michael Haneke a reçu le Prix d'honneur du 9^e Zurich Film Festival pour l'ensemble de sa carrière. Le réalisateur avait déjà été récompensé d'un Oscar et d'un Golden Globe cette année pour son film *Amour*. Il avait aussi reçu une Palme d'Or à Cannes en 2009 pour *Le Ruban blanc* et un Grand Prix du Jury en 2001 pour *La Pianiste*.

■ Le festival de musique d'Ernen (VS) a remporté le Prix Montagne 2013 doté de 40 000 francs. Depuis presque 40 ans, il organise des rencontres musicales (musique de chambre, concerts de piano, de jazz, de musique baroque) et littéraires et est devenu un acteur culturel et économique important du petit village de la vallée de Conches. Le Prix Montagne a été lancé en 2011 par le Groupement suisse pour les régions de montagne et l'Aide suisse aux

montagnards. Il récompense des projets « favorisant le développement économique et la création de places de travail ».

■ L'Appenzellois Martin Schläpfer, directeur de ballet à la Deutsche Oper am Rhein, et le Théâtre Sévelin 36 sont les deux lauréats des premiers Prix suisses de danse décernés par l'Office fédéral de la culture (OFC). Ils reçoivent 40 000 francs chacun.



PHILIPPE ROCHAT CHEF SUPER STAR!

■ Le Suisse Philippe Rochat fait partie des quatre « stars » étrangères de la gastronomie à recevoir, pour la première fois en France, un diplôme de docteur *honoris causa* décerné par l'Université de Tours. Les quatre cuisiniers (outre Rochat, figurent un Japonais, un Espagnol et un Belge) ont été désignés par un jury de 45 professionnels dont Alain Ducasse, Joël Robuchon, Guy Savoy et Christian Millau, créateur du célèbre guide *Gault & Millau*.

Patrimoine

■ Les archéologues ont découvert les vestiges d'une nécropole à incinération d'époque romaine à Randa (VS), sur le

chantier d'une habitation privée. Les premières observations ont permis d'identifier du mobilier funéraire déposé dans des fosses ou des urnes, par exemple des monnaies ou des clous de chaussures.

■ La 20^e édition suisse des Journées européennes du patrimoine a attiré quelque 40 000 personnes dans tout le pays, le temps d'un week-end. Le thème de cette année était « Feu et lumière ». La prochaine édition se déroulera les 13 et 14 septembre 2014 avec comme thème « À table / Zu Tisch / A tavola ».

■ L'ancien bâtiment des archives de Pentaz (VD) qui abrite encore une partie des collections de la Cinémathèque suisse a subi des dégâts des eaux. Les négatifs des films suisses, conservés dans des boîtes métalliques, n'ont pas été endommagés. Parmi les films étrangers, entreposés dans des boîtes en carton, seul *The Way of the Dragon* de Bruce Lee a été perdu, mais la Cinémathèque dispose de sept copies de cette œuvre.

Manifestations

■ Le Conseil communal de Fribourg a entériné le choix d'un nouveau festival pour animer son centre-ville dès l'été prochain, du 15 au 20 juillet. Exit la Jazz Parade (qui a vécu cette année sa 25^e édition) et place au festival de musiques actuelles Les Georges qui vise non seulement les Fribourgeois mais aussi un public romand voire suisse. Les organisateurs souhaitent faire la part belle aux artistes locaux mais aussi à quelques artistes internationaux.

■ Pour la première fois de son histoire, le festival du Chant du Gros au Noirmont (JU) a affiché complet. Les 8 000 billets mis en vente pour les trois soirées ont trouvé preneurs. La vedette de cette 22^e édition du festival a été sans conteste Joe Cocker, la légende de Woodstock.

■ Le chanteur Henri Dès fêtera ses 50 ans de carrière lors de la 4^e édition de Tous en chœur, les 21 et 22 décembre à Montreux. Il sera accompagné sur scène par 200 choristes vaudois et valaisans, dont une grande partie d'enfants. Âgé de 72 ans, il présentera un tout nouveau spectacle. L'artiste vaudois a sorti récemment son

18^e album composé de douze chansons inédites et dont le livret est signé Zep.

■ Après dix ans de participation, la galerie bernoise et bâloise Henze & Ketterer, spécialisée dans l'expressionnisme et administratrice de la succession d'Ernst Ludwig Kirchner, a renoncé à sa présence à la Foire internationale d'art contemporain 2013 (FIAC) cet automne au Grand Palais de Paris. Dans un communiqué au vitriol, elle explique sa décision par les mauvaises conditions dont souffrent les œuvres dans cet endroit (poussière blanche et fuites d'eau par le toit) et par la chute considérable des chiffres de ventes ces trois dernières années à la FIAC. La galerie continuera d'être présente aux salons de Karlsruhe, Cologne et Maastricht.

■ La quatrième édition du « Livre sur les quais » a attiré plus de 40 000 visiteurs à Morges (VD). Le public a pu rencontrer des auteurs comme Michel Onfray, Amélie Nothomb, Colum McCann ou Éric-Emmanuel Schmitt. Les organisateurs ont constaté une hausse des ventes de livres d'au moins 20 %. La prochaine édition, qui aura lieu l'année prochaine, sera présidée par Daniel Pennac.

Nature

■ Un affluent s'écoulant dans le lac de Neuchâtel près du port d'Estavayer-le-Lac a été le théâtre d'une pollution entraînant la mort d'une centaine de poissons. Une entreprise locale serait à l'origine de cette pollution.

Éducation

■ À la suite du Conseil des États, le National a donné son aval par 146 voix contre 40 à un crédit de 305,5 millions de francs pour la participation de la Suisse aux programmes européens d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport Erasmus, pour les années 2014 à 2020. Cette année, 6 300 Suisses ont pu bénéficier de ce programme et ont séjourné à l'étranger dans le cadre des études, pour un stage professionnel ou pour des activités extrascolaires.

Médias

■ World Radio Switzerland n'est plus sous le giron de la Société suisse de radio-diffusion et de télévision (SSR). Elle est désormais dans les mains privées d'Anglo Media Group et ses 21 collaborateurs ont été licenciés. La radio a perdu son autorisation d'émettre sur la bande FM, elle sera diffusée uniquement sur les réseaux numériques DAB+ et sur Internet.

■ Le groupe de presse Tamedia rachète le *Landbote* de Winterthour (ZH). Faisant valoir son droit de préemption, il a repris la majorité de l'imprimerie Ziegler qui édite en outre le quotidien. Tamedia possède désormais 95 % des parts de l'entreprise média contre 20 % en 2005, pour un coût de 49,6 millions de francs. Le *Landbote* tire à 300 000 exemplaires. Les comptes-rendus de l'actualité cantonale s'effectueront maintenant en étroite collaboration avec les journaux locaux *Zürcher Unterländer*, *Zürcher Oberländer* et *Zürichsee-Zeitung*.

■ Le rédacteur en chef de la revue satirique *La Tuile*, Pierre-André Marchand, a été condamné pour injures à 30 jours-amendes avec sursis par le Tribunal de première instance de Porrentruy (JU). Dans son mensuel, il s'en était pris violemment à plusieurs reprises à la conseillère nationale vaudoise Isabelle Chevalley.

Vie quotidienne

■ Depuis le début de l'année, les consommateurs suisses ont déposé 3 200 dénonciations d'entreprises auprès des trois fédérations de consommateurs (FRC pour la Suisse romande, SKS pour la Suisse alémanique et ACSI pour le Tessin). Dans la plupart des cas, il s'agit de non-respect de l'astérisque inscrit à côté du numéro de téléphone dans l'annuaire et qui vise à éviter les appels publicitaires. Les autres cas concernent des sites de vente en ligne opaques, des promesses de gains faussement gratuites et des ventes pyramidales.

■ À moins qu'elle ne stipule le contraire, toute personne majeure doit être considérée comme un donneur d'organes. Contre l'avis du Conseil fédéral, le National a adopté une motion en ce sens, par 102

voix contre 65. Le Conseil des États doit se prononcer sur le sujet. Fin juin dernier, 128 patients étaient dans l'attente d'un don d'organes en Suisse.

■ Selon une enquête menée par le spécialiste du placement en personnel Kelly Services, un employé suisse sur deux (47 %) a changé d'entreprise l'année dernière. Même si les Suisses s'estiment satisfaits de leur employeur, ils sont 56 % à rechercher de meilleures opportunités sur le marché du travail. L'enquête révèle aussi des disparités régionales, puisque les Romands sont plus portés au changement que les Alémaniques ou les Tessinois.

Engagement



■ Environ 200 anciens gardes pontificaux se sont réunis à Lausanne le temps d'un week-end. Le but principal de la manifestation était de mieux faire connaître l'institution, de susciter l'intérêt des jeunes et de les inciter à partir à Rome durant deux ans. La Garde du pape a en effet besoin de 30 nouvelles recrues chaque année et l'engouement est moindre que par le passé. Les anciens gardes ont également défilé en costume d'apparat dans les rues de la cité vaudoise.

Santé

■ Selon un rapport de Promotion Santé Suisse relatif à neuf cantons et deux villes, environ 17 % des écoliers sont en surpoids ou obèses, et 4 % le sont fortement. Plus les élèves avancent en âge, plus le surpoids augmente, passant de 12 % en début de scolarité à 21 % à la fin. Le rapport souligne en outre que les enfants étrangers sont davantage en surpoids (25 %) que les Suisses (15 %). Les enfants de parents à faible formation sont également quatre fois plus touchés que ceux de parents de formation universitaire, quelle que soit la nationalité.

■ Swissmedic met en garde la population contre les dangers liés à l'achat et à la prise de médicaments achetés sur Internet. Des récentes analyses menées par l'organisation ont montré que certains médicaments contre l'impuissance vendus sur la Toile sont délibérément et massivement surdosés et donc dangereux, mais aussi qu'ils contiennent de plus en plus souvent des analgésiques non déclarés dans la composition du produit.

■ Les transplantations cardiaques continueront d'être effectuées dans les Hôpitaux universitaires de Berne, Lausanne et Zurich. L'annonce a été faite par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé, qui n'a pas trouvé de raisons valables pour une concentration sur deux sites.

Sport

■ L'équipe suisse Team Tilt a dû se contenter de la quatrième place et de la médaille en chocolat lors de la 1^{re} édition de la Red Bull Youth America's Cup (Petite Coupe de l'America) disputée dans la baie de San Francisco. Les navigateurs suisses menés par leur skipper Lucien Cujean ont remporté la 7^e manche et comptaient sur la 8^e et dernière manche pour atteindre le podium, mais l'épreuve a été annulée à cause d'un vent trop fort. L'épreuve a été remportée par les Néo-Zélandais de NZL Sailing Team.

■ La Suisse sera bien candidate pour accueillir des rencontres de l'Euro 2020 de football qui se disputera pour la première

fois dans treize villes de treize pays différents. L'Association suisse de football (ASF) présentera le dossier de la ville de Bâle à l'UEFA, l'organisatrice de l'Euro. En raison du faible nombre de places du Parc Saint-Jacques (38 500), Bâle ne pourrait accueillir que des matchs de poules et non de phase à élimination directe.

■ Après 2010 et 2012, le Grison Nino Schurter remporte une nouvelle Coupe du monde de VTT, à Hafjell (Norvège).

■ La Patrouille des glaciers, une manifestation internationale qui se déroule en Suisse et qui sert à jauger les capacités tant physiques que militaires de la troupe, devrait encore être soutenue à l'avenir. Telle est la réponse du Conseil fédéral à un rapport de la commission de gestion du Conseil des États qui remettait en cause le versement d'allocations pour perte de gain (APG) aux soldats participant à des manifestations sportives.

Armée

■ Après un refus initial, le Conseil des États a suivi le National et a accepté par 27 voix contre 17 l'acquisition par l'armée de 22 avions Gripen suédois pour un montant de 3,126 milliards de francs. La gauche et les Verts libéraux ont promis un référendum sur la question. La Chambre des cantons a également suivi le National et a fixé le plafond des dépenses militaires à 5 milliards de francs dès 2016, et non à 4,7 milliards dès 2015 comme le souhaitait le Conseil fédéral.

■ Selon *Le Matin*, un exercice des Brigades blindées suisses mené fin août dernier a simulé une France en déroute financière, désintégrée en plusieurs entités régionales, dont l'une, la « Saônia » (Jura français), qui décide d'attaquer la Suisse à partir de trois points proches de Neuchâtel, Lausanne et Genève. Un drôle de scénario...

Justice

■ La Cour européenne des droits de l'homme a accepté la plainte d'un Burkinabé molesté par la police genevoise en 2005. Elle a condamné la Suisse à lui verser



Statistiques : Jamais les Suisses n'ont autant voyagé que l'an dernier. Selon une étude de l'Université de Saint-Gall, 94 % des Helvètes ont effectué au moins un voyage à titre privé comprenant au minimum une nuitée hors de leur domicile. En ce qui concerne les destinations, ils ont privilégié la Suisse (38 %), l'Allemagne (12 %), la France (10 %) et l'Italie (9 %). Selon l'étude, la voiture reste leur moyen de transport préféré.

25 700 euros d'indemnité, pour dommage matériel, tort moral et frais d'avocat.

Environnement

■ L'année dernière, 93 % des emballages pour boissons en Suisse ont été recyclés après utilisation. Selon l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), le taux de recyclage s'élève à 96 % pour les bouteilles en verre, à 81 % pour les bouteilles en PET et à 92 % pour les canettes en aluminium. En 2012, près de 3 milliards d'emballages pour boissons ont été vendus en Suisse. Pour l'OFEV, le grand défi à relever est aujourd'hui la lutte contre le « littering », l'abandon de déchets sur la voie publique.

Les emballages pour boissons représentent 17 % de l'ensemble de ces déchets et occasionnent des frais de nettoyage de 50,6 millions de francs par an.

■ Cette année, les 18 slowUp (circuits fermés à la circulation motorisée et ouverts aux marcheurs, coureurs, cyclistes, patineurs) organisés en Suisse ont attiré plus de 370 000 amateurs de mobilité douce.

■ La plus puissante centrale photovoltaïque de Suisse a été inaugurée à Neuendorf (SO). Elle est installée sur le toit d'un magasin Migros et peut produire 4,84 GWh par an, grâce à ses 20 000 panneaux solaires d'une surface totale de 32 000 m². La centrale de Palexpò à Genève, qui ne produit « que » 4,2 GWh, reste la plus grande du pays avec plus de 45 000 m² de panneaux. ■